avoir demandé, sans pouvoir l'obtenir, une augmentation de un franc aux 1.000 numéros, soit 7 fr. 75 au lieu de 6 fr. 75.

LE DRAME DE LA RUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — C'est aujourd'hui, lundi, que comparaîtra, devant la Cour d'assises, le jeune Amédée Dhase, ce tourneur en bois qui a tué, rue Saint-Vincent-de-Paul, en lui donnant des coups de ciseau à froid sur la tête, un habitant de Wasquehal. Amédée Dhase voulait, on se le rappelle, venger sa mère qu'à tort il croyait menacée.

ARRESTATION D'UN ÉVADÉ. — Nos lecteurs se rappellent qu'un ouvrier peigneur, nommé L. Vollekindt, âgé de 22 ans, demeurant rue Turgot, cour Duforest, qui avait été arrêté, le 12 février dernier, sous l'inculpation d'un vol de chocolat commis dans cette rue, s'était évadé de la prison municipale au moment où l'on conduisait les détenus à Lille. Cet individu a pu être retrouvé ; il a été arrêté, samedi soir, à cinq heures, par les agents de sûreté Chantraine et Deschildre. Après avoir été interrogé, dimanche matin, par M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement, il a été laissé en liberté provisoire, le flagrant délit n'existant plus.

REBELLION ENVERS LA POLICE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un donneur de fils, Jules Dec, âgé de 20 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Willem, a été arrêté pour ivresse, outrages et rébellion envers les agents de police Marcellis et Hus.

UNE TROUVAILLE. — Un habitant de la rue de Wasquehal, impasse de la Fonderie, M. François Tonneau, a trouvé un porte-monnaie renfermant une certaine somme qu'il tient à la disposition de l'intéressé.

VIOLENCES LÉGÈRES. — Un peigneur, Charles Verheyen, âgé de 52 ans, demeurant rue du Chêne, cour Lernould, et Joséphine Defèvre, veuve Esquedin, âgée de 51 ans, débitante, demeurant Grande-Rue, 240, ont été l'objet d'un rapport pour violences légères réciproques.

ENTERREMENT DU LUNDI 3 MARS 1902. — Mme François Requillart, née Fidéline Requillart, dix heures, église Notre-Dame.

OBITS DU MÊME JOUR. — M. Guillaume Lefebvre, dix heures, église Sainte-Elisabeth. — Mme veuve Dansset, née Joséphine Milleschamps, neuf heures, église d'Halluin. — Mme Elie Lemaire, née Fidéline Maillard, neuf heures, église Sainte-Elisabeth. — Mme Pierre Desmet, née Thérèse Deblock, neuf heures, église Saint-Sépulcre.

BEURRE D'OOSTCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 90 le kilogramme.

Gravure sur tous métaux (or, argent, ivoire). Plaques de portes, voitures, vélos, timbres en cuivre et caoutchouc ACHILLE PACHY, ouvrier d'art reconnu par le Gouvernement, 47, rue du Collège, Roubaix. — Spécialité d'enseignes en marbline ou verre marbre, lettres gravées et dorées sur pierre, marbre et sous glace inaltérable à l'atmosphère. 197

LE MAGASIN de pâtisserie de la maison Trollier, anc. 2, rue du Curé, est complétement installé rue du Vieil-Abreuvoir, 6. 98849

CROIX

LE CRIME DE LA CROIX BLANCHE. — C'est aujourd'hui lundi que sera appelée devant la Cour d'assises de Douai l'affaire Delbecque.

Henri Delbecque est accusé d'avoir, en janvier 1901, dans une partie de cartes à l'estaminet Cadreau, tué à coups de revolver, un de ses partenaires, Paul Desparte, voyageur de commerce. Nous donnerons demain matin le compte rendu complet des débats.

Demandez le CHOCOLAT L'HERBIER.

WASQUEHAL

PATRONAGE SAINT AUGUSTIN. — Près de deux cents hommes et jeunes gens ont assisté à la conférence-concert organisée au Patronage Saint-Augustin, dimanche soir. La séance était présidée par M. Pouvoyst, président du Cercle catholique de la rue Descartes, à Roubaix, ayant à ses côtés M. l'abbé Maes, curé de Wasquehal ; Me Gothals, avocat, du barreau de Lille. La section choralé, sous la direction de M. l'abbé Compère, a exécuté divers chœurs de circonstance.

Des conférences ont été données d'abord par M. Lefebvre, membre du Cercle d'études de la Jeunesse catholique sur la France-Maçonnerie et par Me Gothals, sur les deux grandes questions de la religion et du patriotisme. Me Gothals a obtenu un vif succès d'érudition et d'éloquence. Deux amusants disciples du « Brouteux » ont ajouté la note gaie à cette intéressante et instructive séance.

A PROPOS D'UNE DISPARITION. — Nous apprenons que Louis Messiaen, habitant rue du Capreau, qu'on croyait disparu, a été arrêté à Lille sous l'inculpation de mendicité.

FLERS

CONSEIL MUNICIPAL. — Nous donnons, d'autre part, le compte rendu de la séance que le Conseil municipal de Flers a tenue hier dimanche.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Le brigadier des douanes Justin Bat et le préposé Paul Cuvelier, se trouvant de service samedi soir vers neuf heures et demie, dans la carrière Pouchain, ont arrêté Anatole Basser, 31 ans, domestique, sans domicile, qui était porteur de tabac et de café étranger pour une valeur de 31 francs.

WILLEMS

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Une séance du Conseil municipal de Willems a eu lieu hier dimanche. On en trouvera, d'autre part, le compte-rendu.

ANSTAING

UN PENDU. — Dimanche matin, vers neuf heures, on a trouvé pendu chez son marchand de liqueurs, M. Briffaut. On est allé aussitôt prévenir la gendarmerie de Lannoy. Le malheureux était âgé de 42 ans.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide. 4

TOURCOING

LE JUBILÉ DE LÉON XIII. — Hier, dimanche, dans toutes les églises de la ville, a été célébré un salut solennel, à l'occasion du jubilé de Léon XIII.

Le Conseil municipal de Bousbecque a profité de sa réunion de la session ordinaire de février, pour adresser au Souverain-Pontife l'hommage de son respect, en les termes suivants : « Le maire, adjoints et membres du Conseil municipal de Bousbecque, interprètes des sentiments unanimes de la commune qu'ils ont l'honneur d'administrer, prennent la respectueuse confiance d'adresser à S. S. Léon XIII, l'expression du respect, de l'amour et de l'attachement des habitants de Bousbecque, à l'occasion du glorieux anniversaire de son élection au trône pontifical, et prient humblement Sa Sainteté d'ajouter leurs modestes félicitations à celles qui lui sont adressées du monde entier et particulièrement, par le gouvernement de la République Française.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier dimanche, il est arrivé aux halles : huîtres, 2.000 ; fromages, 62 kil. ; beurre, 18 kil.

PROFITEZ DE L'OCCASION. — De jolies primes, telles que : savons, eau de Cologne, fume-goudron, seront offertes à tout acheteur d'au moins 0.25 centimes de marchandises aujourd'hui et jours suivants, à la Pharmacie Rationnelle, 18, rue Carnot, en face des Halles Centrales. 1358d

ENTERREMENT DU LUNDI 3 MARS 1902. — M. Louis Dalle, neuf heures et demie, église Notre-Dame-de-Lourdes.

BOUSBECQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni hier dimanche. Nous donnons, d'autre part, le compte-rendu de la séance.

LILLE

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX SOCIALE. — M. E. Cheysson, professeur à l'Ecole des mines et membre de l'Institut, a donné, dimanche après-midi, dans la salle du « Nouveau-Lille », et sous les auspices de l'Union lilloise de la Paix Sociale, une conférence sur les diverses formes de l'épargne populaire.

M. Armand Houdoy, qui présidait la conférence, a présenté en termes délicats et distingués le conférencier, l'un de ces apôtres de la paix sociale qui ne reculent devant aucune fatigue, devant aucun effort, pour porter à travers la France entière, et avec un désintéressement absolu, les paroles de vérité économique et de pacification sociale.

Parmi les diverses formes de l'épargne populaire, dont la conférence de M. Cheysson a présenté une admirable synthèse, il en est qui ont existé de tous temps, et à l'égard desquelles on serait tenté de croire que les progrès de l'industrie et du commerce ont été plutôt funestes.

C'est d'abord l'épargne de la terre, la forme préférée du paysan, et qui amène cette dissémination de la propriété foncière, qui faisait déjà, à la fin du dix-huitième siècle, l'admiration d'un voyageur anglais, Arthur Young. La France, à ce point de vue, est restée ce qu'elle était il y a un siècle, et le nombre des propriétaires fonciers, de ceux qui ont reçu par héritage ou acquis par leur travail un coin de terre plus ou moins étendu, ne cesse pas de s'accroître.

L'épargne de la « maison » n'est pas moins prospère dans notre pays. Pour 12 millions de ménages, on compte en France 9 millions d'habitations distinctes ; c'est-à-dire que la grande majorité des familles françaises ont leur maison à elles. Or, plus de la moitié des familles qui ont leur maison à elles sont propriétaires de cette maison. Là encore, il y a une forme d'épargne populaire très puissante.

Un autre moyen de se constituer pour l'avenir une réserve, c'est... d'avoir des enfants. Il y a là encore, bien qu'en apparence ce point de vue puisse paraître paradoxal, une forme d'épargne, car les parents qui élèvent bien leurs enfants, trouvent un appui dans leur postérité, un appui d'autant plus effectif que cette postérité est plus nombreuse.

Si l'épargne, sous cette triple forme traditionnelle, est restée en France très considérable, des formes nouvelles se sont créées, qui l'ont singulièrement encouragée, facilitée et développée.

Les nombreuses valeurs mobilières qui sont aujourd'hui cotées en Bourse offrent à tous les capitalistes grands et petits, les séductions les plus tentantes. Il y en a de bonnes, il y en a de médiocres, il y en a de détestables. Le plus grand nombre sont décentralisées, disséminées, et rien que pour les titres de nos cinq grandes Compagnies de chemins de fer, on évalue à plus de 800.000 le nombre d'individus qui en sont porteurs.

Les caisses d'épargne ont quatre milliards et demi de dépôts répartis entre dix millions de déposants. C'est la forme classique aujourd'hui de l'épargne populaire. Les sociétés de secours mutuels, enfin, les sociétés de prévoyance assurent contre des risques déterminés deux millions de membres.

Cette extraordinaire dissémination du capital en France, sous toutes ses formes, fait de notre pays, non seulement le plus riche, mais aussi le plus démocratique du monde. Le progrès incessant de l'épargne populaire démontre en même temps l'inexactitude de la prétendue théorie scientifique de Karl Marx sur la tendance fatale à la concentration des richesses. Enfin, si la liberté a fait de telles choses, il faut prendre garde, par une intervention malavisée de l'Etat, de détourner le fruit de son initiative.

Ce sont les conclusions par lesquelles M. Cheysson termine sa magnifique conférence.

M. Houdoy se remercie et annonce que la prochaine conférence aura lieu le dimanche 16 mars, à quatre heures, dans la salle du Nouveau-Lille, et sera faite par M. Georges Blondel. Elle portera sur la « Situation des classes moyennes et le petit commerce ».

L'INAUGURATION DU « GROUPE DU NORD » DE L'ASSOCIATION DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Dimanche, a eu lieu l'inauguration du « groupe du Nord » de l'Association des Postes et Télégraphes. MM. Millerand et Mougeot avaient délégué pour les représenter à cette fête, M. Herman, inspecteur général des Postes et Télégraphes.

Le délégué du ministère a été reçu à la gare, à 11 h. 50, par M. Hebert, directeur des Postes et Télégraphes du département du Nord, entouré de nombreux fonctionnaires. Un léger lunch a été servi à l'Hotel central des Postes.

LE BANQUET. — A une heure, un banquet de trois cents couverts était servi dans les salons de l'hôtel Delannoy, réunissant les agents des postes et les autorités.

La table d'honneur était présidée par M. Herman, ayant, à sa droite : M. Vincent, préfet du Nord ; Mme Hebert, M. de Laboulaye, Mme Tochard, M. Hengas, Mme Lebesse, M. Parenice, Mme Lesage, M. Lebasse, Mme Hebert de Douai, M. Cierbout, M. Lesage, M. Hebert de Douai, et, à sa gauche : MM. Lecasse, Herman, Mme Lemesse, M. Hebert, Mme Hengas, M. Cochard, Mme Lhoureux, M. Lemoin, Mme Cierbout, MM. Lhoureux, Cron, Dubar, Bougrand.

Nous remarquons aussi : MM. Demangel, Vallance, Vivier, Benoist, secrétaire particulier du préfet ; Despierre, Mio, Letailleur, secrétaire général de la préfecture ; Baratin, Guignon, etc.

A l'heure des toasts, M. Vincent, préfet du Nord, prend le premier la parole. Il se déclare heureux d'avoir accepté l'invitation au baptême du groupe du Nord de l'Association amicale. Il a examiné avec soin les statuts de ce groupe ; ils sont parfaitement compris ; avec des ressources modestes réclamées, l'avenir des membres est assuré. Il conseille aux jeunes d'entrer dans l'association, qui accorde des secours en cas de maladie, une retraite pour la vieillesse.

Mutualiste, il aime à encourager les œuvres qui se fondent sur la prévoyance et l'association. Il a souvent remarqué que les femmes étaient exclues des sociétés de prévoyance ; ce n'est pas le cas de l'Association amicale, mais il y a jourtant une omission dans les statuts, omission regrettable : on ne prévoit pas les secours aux femmes en couches.

En terminant, M. Vincent porte un toast à M. Waldeck-Rousseau ; il fait allusion à l'accident dont a été victime le président du conseil et souhaite son prompt rétablissement ; il boit aussi à M. Loubet, président de la République.

M. Lecasse fait sommairement l'historique du groupe du Nord de l'Association amicale qui compte actuellement 197 membres et 11 membres honoraires.

Puis il adresse des remerciements à M. le sous-secrétaire d'Etat, à M. de Laboulaye, à la presse, à ceux qui ont envoyé des souscriptions, à M. Hebert. Il boit à MM. Millerand, Mougeot, Herman, Vincent, de Laboulaye, à MM. Hebert et Hengas, présidents d'honneur de l'Association.

M. Herman apporte l'assurance de la sympathie du ministère des postes et des télégraphes et de M. Mougeot à l'Association amicale. Il rend hommage à l'esprit de concorde qui règne parmi les membres du personnel des postes et télégraphes. Il boit à la prospérité de l'Association, à la prospérité du groupe du Nord.

M. Hebert, comme mutualiste, a vu avec plaisir se grouper les membres du personnel du Nord des postes et télégraphes, dont il a pu apprécier la fidélité, le dévouement, le loyalisme politique. Il lève son verre à M. Loubet, à MM. Millerand et Mougeot, à MM. Vincent, Herman, de Laboulaye, aux fonctionnaires supérieurs des postes et des télégraphes, à la République.

Au nom de la presse, M. Sauve-Evaisy, rédacteur au « Réveil du Nord », qui autrefois a fait partie de l'Association amicale, boit à la prospérité de cette association.

M. de Laboulaye regrette l'absence de MM. Millerand et Mougeot. Il voit dans la fondation des groupements de l'Association amicale une œuvre utile de décentralisation. Il fournit quelques renseignements sur l'Association qui dispose de 1.165.000 francs et compte 8.600 membres, et a reçu l'approbation des pouvoirs publics. Il souhaite un prompt développement de l'œuvre.

Ces discours ont été accueillis par des applaudissements.

LE PUNCH. — A cinq heures, les sous-agents des postes, dans une autre salle de l'hôtel Delannoy, offraient un punch à M. Herman, représentant MM. Millerand et Mougeot.

M. Hébert présente à M. Herman le personnel des sous-agents de toutes les catégories ; il assure le représentant du ministre et de M. Mougeot du dévouement de tous les agents, il rend hommage à leur esprit de discipline à leur loyalisme politique.

Il remet la médaille d'honneur de bronze des postes et des télégraphes à : MM. Zephir Forest, facteur chef des postes à Roubaix ; Alfred Carpentier, facteur chef des postes à Douai ; Hubert Israel, courrier-convoyeur à Cambrai ; Eugène Deniele, facteur local à Bergues ; Augustin Leroy, facteur à Solre-le-Château ; Napoléon-Joseph-Fontaine, facteur à Lille ; Théophile Langrand, facteur du télégraphe à Valenciennes ; Isidore Dehré, courrier d'entreprise à Lille.

M. Masseron, président du groupe des sous-agents ; M. Sauve-Evaisy, rédacteur en chef du « Réveil du Nord », au nom de la presse, et M. Vincent, préfet du Nord, prononcent de courtes allocutions.

LE CONCERT. — A six heures, un brillant concert était offert aux agents des postes, dans la salle du banquet. Le programme était composé avec soin et de nature à satisfaire les plus difficiles dilettanti.

Un groupe des agents des postes a reconduit M. Herman à la gare où il a pris le train à sept heures pour Paris. Ils l'ont prié de remercier MM. Millerand et Mougeot de leur sympathie pour l'Association amicale.

Et, pendant ce temps, dans les salons de l'hôtel Delannoy, transformé une nouvelle fois, s'ouvrant un bal qui a été très animé.

Cette fête qui a resserré les liens de concorde et de solidarité existant entre les agents et les sous-agents des postes, laissera le meilleur souvenir à tous ceux qui y ont pris part et fait bien augurer de l'accroissement et de la prospérité du groupe du Nord de l'Association des postes et des télégraphes.

LA DÉMISSION DE M. DE WINTER. — L'« Echo du Nord », qui avait annoncé la démission de M. Pharaon de Winter, comme professeur de peinture à l'Ecole des beaux-arts de Lille, reçoit d'un employé de cette école, M. C. Decarpentry, une lettre dans laquelle ce dernier déclare que ce n'est pas « parce que la Commission administrative de l'école a réduit les heures de travail de la section de peinture que M. de Winter a demandé sa mise à la retraite ».

L'EXPOSITION DE LILLE. — La grande Galerie des Machines de l'Exposition de Lille est en voie d'achèvement et sa masse imposante se détache sur la partie Nord du Champ-de-Mars, en face du Palais des Beaux-Arts. Cette galerie, de trente mètres de portée, est la plus importante qui ait été édifiée en province ; elle est exclusivement réservée aux machines motrices, machines-outils et petite mécanique.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE. — La Commission départementale se réunira le mercredi 5 courant, à deux heures et demie.

IMPORTANTES ARRESTATIONS A LILLE. — La police de Lille a mis en état d'arrestation, Edouard Verschaeren, 28 ans, fongeron, rue du Faisan, 19, pour vol qualifié en Belgique. L'extradition de Verschaeren est réclamée par le Gouvernement belge.

Elle a également arrêté François Nautre, 43 ans, comptable, sans domicile fixe, sur mandat d'amener de M. Detalé, juge d'instruction pour faux en écritures, usage de faux et escroquerie.

LE CRIME DE LA RUE LÉON-GAMBETTA
A LILLE

La journée de dimanche n'a apporté aucun renseignement nouveau concernant le crime de la rue Léon-Gambetta. M. Davaine, juge d'instruction, ne s'est pas occupé de cette affaire. La police continue ses investigations. Antoine Twechmizen et son amie restent introuvables.

Un alibi de Maurice Bouche

Nous avons donné, hier, l'alibi qu'avait fourni Maurice Bouche à M. Davaine, juge d'instruction. Parmi les déclarations faites par l'assassin présumé de Mlle Henry il en est une qui, si elle était reconnue exacte, pourrait prouver l'innocence de l'accusé.

Maurice Bouche prétend que, le soir du crime, vers sept heures moins un quart, il a rencontré, à l'angle de la rue Neuve et de la Grande-Place, trois personnes parmi lesquelles se trouvaient deux hommes qu'il ne connaît que sous les noms de Amand et de Lenfant. Bouche aurait même dit bonsoir à Amand.

Pour aider la justice à retrouver ces deux individus, l'accusé a donné comme suit leur signalement : Amand est un brun, ayant une petite moustache brune, il était vêtu d'un pardessus noir et d'une casquette en toile cirée. Lenfant porte une forte moustache châtain, il a un chapeau noir feutre et, autour du cou, un foulard jaune. Ces deux personnes se trouvent, paraît-il, très souvent à la gare.

On se rappelle que le crime a été commis entre sept heures moins un quart et sept heures et demie.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de MOREL-GOYEZ, 29 et 27, *rue Espale*, à Lille, sont transférés et réunis 33, *rue Esquermoise* ancienne maison HENRI DELEGALLE. 9832

LES RÉUNIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX
du dimanche, 2 mars 1902

A FLERS

Le Conseil municipal de Flers, s'est réuni dimanche matin à la Mairie, sous la présidence de M. Goube, maire. La séance a été ouverte à 9 h. 40. Etaient présents : MM. Duhamel et Hasbroucq, adjoints ; et dix-sept conseillers.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Carpentier, greffier de mairie, est adopté sans observation.

— La question de l'éclairage. — M. le Maire annonce qu'il est impossible de payer en ce moment le gaz consommé pendant l'hiver dernier car M. le Préfet s'y est opposé parce que la commune n'a pas un contrat de concession en règle avec la Compagnie du gaz de Roubaix. C'est le surtaxeur de la Compagnie qui s'est retiré à ce sujet à la Préfecture. M. Boutc a été étonné parce que, dit-il, ce n'est pas la première fois que ce directeur traite une affaire semblable.

M. Duhamel fait observer que la commune est liée pour trois ans par traité avec des tiers. Si la commune payait directement chaque année à la Compagnie du gaz, les choses seraient simplifiées. Pour le cas présent, il faudrait prévoir une délibération stipulant que ce qui reste à payer sera pris sur les fonds libres. Les autres suivraient, en agriait de même. C'est là la seule solution pratique. Le Conseil se rallie unanimement à ces avis.

— La question de l'éclairage de la commune entière (Bourg et Breucq) est ensuite examinée. M. le Maire annonce que dans les conditions actuelles, le gaz coûte trois centimes par bec et par heure. Il y a lieu d'ajouter ceux frais par an pour l'entretien de chaque bec. M. Carpentier donne quelques explications à ce sujet. M. Duhamel fait remarquer que partout ailleurs l'allumage et l'entretien se font en même temps par l'allumeur. M. Boute se plaint que les becs n'ont pas encore été nettoyés. M. Duhamel soutient le contraire.

M. le Maire continue ses explications en disant que, à Cysoing, on s'est servi de l'acétylène, mais que l'on n'en pourrait pas faire autant. Il faut trop de gazomètres.

Quant à l'éclairage à l'alcool, voici les renseignements qu'il a recueillis. Chaque lampe peut éclairer dans un rayon de cent mètres. Ce système a été adopté à Ascq. La commune n'a à sa charge que l'entretien de quelques dans les endroits sans habitation. Elle est responsable seulement des accidents dûs à la malveillance. M. Boute : « Il serait à désirer, dans l'intérêt général, que toutes les communes adoptent ce système d'éclairage, surtout si l'on considère que l'on veut frapper d'un impôt plus fort les alcools du Nord.

M. le Maire. — Ce système permettrait de ne pas déshériter certains quartiers. Le gaz établi dans toute la commune coûterait 6 à 7.000 francs par an. M. Duhamel : Ce qui occasionnerait quatorze centimes additionnels. Ajoutez à cela un engagement de trente ans. — M. le Maire : Pour l'éclairage à l'alcool, l'engagement n'est que de deux ans. La dépense ne serait que 1.050 francs pour vingt lampes. Il n'y a pour nous aucun frais d'installation, pas même pour allumer ou éteindre.

Il faut huit jours pour l'installation complète. Nous pourrons attendre jusqu'au mois d'octobre afin de voir quels seront les résultats obtenus à Ascq. M. Dubar : On pourrait essayer, au 14 juillet, une lampe, à titre de réclame. — M. Boute : L'essai doit se faire dans un terrain découvert car dans une place de l'agglomération, on ne pourrait juger de la puissance du rayon éclairé. Les constructions s'y opposeraient. — Finalement on décide de demander à la Compagnie une lampe pour en faire l'essai.

— Le projet de loi Lauraine. — Le Conseil approuve une protestation contre le projet de loi de M. Lauraine concernant la surtaxe de l'alcool.

— Le fort de Mons-en-Baroeul. — Avis favorable est donné à une pétition adressée au ministre au sujet d'une demande de permission de bâtir dans la zône du fort de Mons-en-Baroeul.

— Pétition d'un instituteur. — Un instituteur-adjoint du Breucq, M. Eclinger, demande un supplément d'allocation communale. M. Boute appuie cette demande, en raison de l'ancienneté du pétitionnaire dans la commune, et à titre d'encouragement. Il propose cent francs. — Adopté.

— La taxe militaire. — M. le Maire donne lecture de la liste des imposés qui sont dans l'impossibilité de payer la taxe militaire. Adopté.

— Les bourses départementales. — M. Carpentier donne lecture des instructions préfectorales concernant les bourses départementales. M. Boute demande que la liste soit dressée à huis clos. Il en est ainsi décidé, et la séance est levée à 11 h., pour que la Commission établisse la liste à soumettre à l'approbation du Conseil.

A WILLEMS

Le Conseil municipal de Willems s'est réuni dimanche à onze heures du matin, sous la présidence de M. Desire Delattre, maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

— Rentrée de fonds dans la caisse municipale. — M. Mollet, propriétaire de la caserne des douanes, a remboursé la somme de 96 fr. pour le pavage de la route longeant la caserne. De même, M. Houzet, la somme de 140 francs pour l'achat d'arbres que le vent avait abattus dans le chemin du Marais. La recette des droits de place pendant l'année 1901 a produit 35 fr. 50.

— Le Conseil donne un avis favorable à la demande du jeune J.-B. Catteau, soldat de la classe 1901, soutien de famille.

— La somme de 20 francs est votée pour le sonneur de la cloche de retraite durant l'année 1901.

— L'équipe de pompiers reçoit une gratification de 30 francs pour son empressement à organiser les secours dans l'incendie de chez M. Catteau, au hameau de Mouscron. 50 francs sont en outre alloués aux dix pompiers pour les six derniers mois de 1901 ; on vote 5 francs pour l'entretien de la pompe.

— 3.000 pavés seront employés pour le pavage de la rue Fumechon, en face de chez Descamps.

— Plusieurs habitants ont empiété sur le chemin du Marais pour agrandir leurs terres ; afin de parer à cet abus, la Commission des travaux se rendra sur les lieux avec l'arpenteur et examinera la situation. Les propriétaires délinquants, une fois leur délit établi, devront faire la remise du terrain ; dans le cas contraire on leur dressera un procès-verbal.

— Le Conseil décide qu'il y a lieu de procéder à l'élagage des arbres sur les chemins du Marais.

— Un crédit de 200 francs est voté pour une distribution de secours aux enfants pauvres des écoles de toute catégorie.

— Sur la proposition de M. le Maire, la somme de 50 francs, reçue comme subside des Compagnies d'assurances « La Confiance » et « Le Nord », sera distribuée, à titre de récompense, aux personnes reconnues comme ayant montré le plus de zèle à porter secours dans les incendies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A BOUSBECQUE

Hier dimanche a eu lieu la séance de février du Conseil municipal de Bousbecque. Elle était présidée par M. Jean Dalle, maire ; quinze conseillers sont présents.

Le Conseil approuve d'abord un état de côtes irrécouvrables se montant à huit francs ; puis donne un avis favorable à l'exonération de jeunes gens de la taxe militaire.

La commune est ensuite autorisée à acquérir deux parcelles de terrain situées rue de Menin, à raison de 9 francs le mètre carré.

Il est ensuite décidé de faire procéder à la mise en adjudication du service de perception du droit d'emplacement pour les forains et marchands s'établissant sur la Place.

Sur la proposition de M. le Maire, on décide de faire élaguer les tilleuls entourant l'église.

Au cours d'une séance précédente, le Conseil avait étudié le projet de remplacer le mur de l'ancien cimetière par une clôture plus élégante ; un plan établi par M. Croin, architecte à Tourcoing, est soumis au Conseil. On trouve que les prix du devis sont trop élevés, et un membre de l'assemblée propose de remplacer les bornes en pierre que représente le plan, par d'autres bornes en fonte. Le Conseil se range à cet avis, mais décide d'étudier plus profondément ce dernier projet ; le terrain de l'ancien cimetière sera entièrement entouré.

Le Conseil examine encore le plan établi en vue de la construction d'une grille d'entrée au nouveau cimetière. Plusieurs conseillers pensent que la grille, qui d'après ce plan a quatre mètres de hauteur, sera trop élevée ; d'autres émettent l'opinion que le plan doit être approuvé ; finalement il est décidé qu'un modèle en bois sera établi et soumis à la décision du Conseil.

A la fin de la séance, M. le Maire propose aux conseillers d'envoyer une adresse de félicitations à S. S. Léon XIII, à l'occasion du 25e anniversaire de son couronnement. Nous donnons d'autre part, l'adresse adoptée à l'unanimité par le Conseil.

La séance est levée à midi.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la familles TULPIN-CHION, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Frédéric-François TULPIN, rentier, veuf de Dame Catherine-Emilie CHION, pieusement décédé à Croix, le 1er mars 1902, dans sa quatre-vingt-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 4 courant, à dix heures précises, en l'église Saint-Martin, à Croix, sa paroisse. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à sept heures du matin. — L'assemblée à la maison mortuaire, 77, Grande-Rue, à Croix, à neuf heures et demie très précises.

Les amis et connaissances de la famille FRESNOY-HEULZE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Zélie HEULZE, épouse de Monsieur Fidèle FRESNOY, décédée à Roubaix, à l'âge de soixante-cinq ans, administrée des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 4 courant, à trois heures, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire rue Decrême, 104, à deux heures trois quarts.

Les amis et connaissances de la famille DELEGLISE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DELEGLISE, décédé accidentellement à Roubaix, le 1er mars 19.2 à l'âge de cinquante-deux ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 3 mars, à trois heures et demie, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 168, à trois heures un quart.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, le mardi 4 mars 1902, à dix heures, pour le repos de l'âme de Madame Félix ERNOULT décédée à Roubaix, le 31 janvier 1902, dans sa soixante-cinquième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Maison Fcois HUVENNE
84, rue du Fontenoy, Roubaix (fondée en 1855)
Spécialité de CERCUEILS *chêne, orme et bois blanc*
CERCUEILS DE LUXE, PLOMBES, ZINGUES ET CAPITONNAGE
Grand magasin au premier 6706

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaires des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A PROPOS DE CERTIFICAT

Wasquehal, le 2 mars 1902.

A Monsieur Alfred Reboux, Directeur du « Journal de Roubaix »,

Monsieur le Directeur,

Veuillez, je vous prie, insérer cette lettre dans un de vos plus prochains numéros.

Absent depuis quelque temps, je trouve à mon retour la lettre du sieur Jules Delbecque, conseiller municipal, à Wasquehal, parue dans votre journal de vendredi dernier.

Ce citoyen, si chatouilleux sur le point d'honneur, affirme que j'ai « menti en essayant, sans que je puisse être judiciairement répréhensible, de l'accuser tout au moins d'indélicatesse » et il apporte pour justifier l'injure publique qu'il m'adresse un certificat délivré par mon père en 1891.

Je me permets ici de faire une remarque : il prétend avoir travaillé dix ans chez mes parents, et d'autre part, n'y avoir été employé que de 1887 à 1891 ; voilà, il me semble, une addition qu'il aura dû terminer par une soustraction.

Je ne répondrai qu'un seul mot à son attaque. A mon avis, pour que la justification qu'il semble solliciter de l'opinion publique soit complète, il devrait montrer également son certificat de sortie, daté du jour où il a quitté l'atelier de mon père en 1895.

J'ajoute que je ne le suivrai pas davantage dans une polémique de presse ; je préfère le laisser discuter le passé avec sa conscience sans plus m'en préoccuper.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments très distingués.

ALFRED LAGACHE,
serrurier à Wasquehal.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES CANDIDATS SOCIALISTES. — Le *Socialiste*, organe du parti collectiviste, annonce comme officielles les candidatures déjà connues des citoyens Delory, Dupied, Ghesquière, Guesde, Moreau et Sohier, dans l'arrondissement de Lille ; Fiévet, dans la deuxième circonscription de Cambrai ; Deregnaucourt et Debève, d'Hornaing, dans l'arrondissement de Douai ; Melin et Durre, dans l'arrondissement de Valenciennes.

Il annonce en outre les candidatures nouvelles des citoyens Cartegnie, maire de Wignehies, dans la troisième circonscription de l'arrondissement d'Avesnes ; Victor Renard, employé à la mairie de Lille, et Constant Carlier, employé à la mairie de Wasquehal, dans la première circonscription de Dunkerque ; Victorien Dericux, conseiller municipal d'Armentières, dans la première circonscription d'Hazebrouck ; Henri Lefebvre, marchand de lait, dans la cinquième circonscription de Lille, formée, provisoirement du moins, des cantons d'Haubourdin, de Seclin et de Pont-à-Marcq.

Dans le Pas-de-Calais, le *Socialiste* nous fait également connaître les candidatures nouvelles des citoyens Alfred Delcluze, à Calais ; Ivo Van Waerbeke, conseiller municipal de Roubaix, à Montreuil-sur-Mer ; Alodphe Denève, de Roubaix, et Louis Picavez, conseiller municipal de Lille, dans les circonscriptions de Saint-Omer ; Deneubourg, conseiller municipal de Lille, à Saint-Pol.

AVESNES. — 3e circonscription. — Une réunion a eu lieu, dimanche, après-midi, à la Mairie du Quesnoy, sous le patronage de la *Patrie Française*.

Sur l'estrade prennent place M. le professeur Doumer, qui préside la réunion et M. le docteur Millat, tous deux délégués par le Comité fédéral de la Patrie française à Lille ; M. Danielo, délégué par le Comité de la Patrie Française, à Paris, et le candidat, M. Gayet.

Après des discours prononcés par MM. Doumer, Danielo, et Gayet, l'ordre du jour suivant est adopté :

« Les électeurs de la troisième circonscription d'Avesnes, réunis au nombre de 1.200, au Quesnoy, le 2 mars, 1902, après avoir entendu le programme de M. Gayet, candidat de la Patrie française, approuvent ce programme, acclament la candidature de M. Gayet et jurent de faire tous leurs efforts pour la faire triompher aux prochaines élections législatives ».

CONCERTS & SPECTACLES

LA TOURNÉE BARET A TOURCOING ET A ROUBAIX. — Hier, dimanche, en matinée, à la salle des fêtes de la place Leverrier, à Tourcoing, et, en soirée, à l'Hippodrome de Roubaix, belle chambrée à la Tournée Baret, qui donnait, avec le concours de la distinguée sociétaire de la Comédie-Française, Mlle Renée Du Minil, « François le Champi », une comédie dramatique en trois actes, qui fait partie du répertoire du Théâtre Français.

« François le Champi » est tiré de l'un des chefs